

Handylogue

© Shutterstock.com

**Discrimination :
où en est-on
après 10 ans de loi ?**

Pour une réelle inclusion !

Pour une personne en situation de handicap, le moindre geste de la vie quotidienne peut s'avérer compliqué, difficile voire impossible. Travailler, se déplacer, se loger, vivre sa vie relèvent du défi et de la pugnacité... Le manque d'accessibilité des infrastructures, les discriminations, les activités non adaptées peuvent mener à l'exclusion.

Heureusement, de nombreuses personnes handicapées, des proches, des associations de personnes handicapées se mobilisent depuis des années pour faire évoluer les choses, changer les mentalités et inclure le handicap dans toutes les aspects de vie.

L'ASPH réalise une étude sur la loi anti-discrimination dont nous fêtons, cette année, les 10 ans. Notre volonté est de mettre en avant le vécu des personnes en situation de handicap discriminées et d'en analyser l'impact.

Dans ce numéro, nous nous pencherons également sur le projet d'Assurance Autonomie en région wallonne, sur l'accessibilité matérielle et sur les conditions de la carte de stationnement.

Ne rêvons pas une société plus inclusive mais participons activement à sa concrétisation !

Sommaire

Pages 4-5-6 : Discrimination : où en est-on après 10 ans de loi ?

Page 7 : Lenteur à la DGPH

Pages 8 - 9 -10 : L'assurance autonomie en Région wallonne

Page 11 Guide ASPH : l'aide individuelle en Région wallonne

Page 12-13-14 : La carte de stationnement pour personnes handicapées

Page 15 : En route pour le label Handycity®

Pages 16-17 : Le Pacte d'excellence

Page 18-19-20 : Handyaccessible : au service des professionnels et des particuliers

Page 21 : Aimé Mpane - J'ai oublié de rêver : une expo pour tous à découvrir au MiLL

Pages 22-23 : Pause culture

Pages 24-25-26 : L'ASPH Luxembourg : Des vacances à la rencontre de la différence !

Pages 27-28-29-30-31 : Écho des régionales

Page 32 : Le Contact Center de l'ASPH

Trimestriel de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée asbl

www.asph.be - 02/515 06 55

Editrice responsable :

Florence Lebailly. Rue Saint-Jean 32-38. 1000 Bruxelles

Contact :

Nathalie De Wispelaere

Tél. 02/515 06 55

Graphisme :

Jean-François Moulin

Ont collaboré à ce numéro :

Najoua Batis - Ophélie Bauwens - Christine Bourdeauducq - Mélanie De Schepper - Isabelle Dohet -
Rose Eboko - Céline Limbourg - Ouiam Messaoudi - Kimberley Parée

Merci à Fabienne et Benoit

pour la relecture des textes en « Facile à lire »

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24
bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X - P501065

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :



Handyalogue est mis sous film
par l'Entreprise de
Travail Adapté L'Ouvroir.
www.l-ouvroir.be



La loi anti-discrimination



Discrimination : où en est-on après 10 ans de loi ?

Le 10 mai 2007, la loi anti-discrimination est votée et devient une loi pénale.

Cette loi lutte contre toute discrimination qui touche à 19 critères-clés : le sexe, la langue, la prétendue race, la couleur de peau, la nationalité, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, le handicap, les convictions philosophiques ou religieuses, l'orientation sexuelle, l'âge, la fortune, l'état civil, les convictions politiques, les convictions syndicales, l'état de santé, les caractéristiques physiques ou génétiques, la naissance et l'origine sociale.

L'objectif est de protéger les personnes victimes de discrimination en lien avec l'un de ces critères et d'en sanctionner l'auteur.

Concernant les situations liées aux handicaps, on entend par comportements discriminants :

- les discriminations directes (exemple : refus d'engagement d'une personne sur base de son handicap) ;
- les discriminations indirectes (exemple : mise en place de conditions de travail qui ne permettent pas l'engagement d'une personne handicapée) ;
- le harcèlement ;
- le refus de mettre en place des aménagements raisonnables (exemple : lieu ouvert au public et inaccessible aux personnes en situation de handicap et pour lequel le propriétaire des lieux ne veut pas réaliser les travaux adéquats ou mettre en place des solutions).

Cette année, nous célébrerons les 10 ans de cette loi. Unia (nouvelle appellation du « Centre Interfédéral pour l'égalité des chances ») a analysé l'évolution des signalements depuis le vote de la loi. Dans le secteur du handicap comme dans les autres secteurs, les signalements de situations discriminantes n'ont malheureusement pas diminué avec l'apparition de la loi, au contraire. Le cadre légal et la diffusion \Rightarrow

d'informations à ce sujet ont certainement favorisé ces signalements.

Malgré les actions menées (sensibilisations aux handicaps, campagnes d'informations...), le handicap reste la 3e discrimination la plus signalée après la prétendue race et les orientations religieuses/philosophiques. Ces signalements concernent différents domaines de la vie comme le logement, les services, l'emploi, les médias, la société, l'enseignement... Aucun secteur n'est épargné.

La mission d'Unia est de recueillir et de traiter ces signalements en proposant une médiation ou une conciliation. Ils sont aussi habilités à intenter des actions en justice si cela s'avère nécessaire.

En plus d'être point d'appui d'Unia pour recueillir les signalements, l'ASPH s'intéresse particulièrement à toutes ces formes de discrimination. À cette fin, l'ASPH mène

actuellement une étude qui sortira pour l'anniversaire de la loi. Celle-ci s'attachera tout particulièrement à mettre en avant le vécu de personnes discriminées, à analyser les impacts de ces situations discriminantes et à comprendre les réactions de ces personnes. L'étude se souciera de savoir s'il y a eu des aménagements dans l'environnement suite à l'apparition de la loi.

Notre objectif ? Mener pour ce 10 mai 2017 une action médiatique afin de démontrer qu'il reste encore beaucoup de travail à réaliser malgré la loi.

Si vous vous sentez concerné (e) par le sujet, et/ou que vous avez vous-même vécu des situations de discrimination, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

ASPH
Mélanie De Schepper
Tél. 02/515 02 25
Melanie.deschepper@solidaris.be

En facile à lire :



Il y a 10 ans, la Belgique votait une loi anti-discrimination.

Une discrimination, c'est quand quelqu'un traite une autre personne autrement parce qu'elle est par exemple, handicapée, étrangère, d'une autre religion, de santé fragile... Ce n'est pas juste.

On ne peut pas traiter une personne de manière différente quand elle est handicapée. La personne qui le fait peut être punie par la loi.

Il faut respecter toutes les personnes.

L'ASPH veut faire le point sur les discriminations en Belgique.

L'ASPH va écrire une étude (un texte) sur le sujet.

L'ASPH va rencontrer des personnes qui ont vécu des discriminations.

L'ASPH va essayer de comprendre les réactions de ces personnes.

L'ASPH veut comprendre comment la discrimination a été traitée.

Si vous voulez témoigner, appelez l'ASPH : Tél. 02/515 02 25

Lenteur à la DGPH

Depuis ce 23 janvier, la Direction générale Personne handicapée a mis sur pied un nouveau logiciel destiné au traitement des demandes d'allocations aux personnes handicapées.

Ce changement a des répercussions importantes sur la gestion en cours des dossiers, mais également sur le suivi des nouveaux dossiers. Ils ont, en effet, tous été transférés de l'ancien vers le nouveau système informatique (entre le 28 décembre 2016 et le 22 janvier 2017).

Ce changement engendre une lenteur conséquente tant pour la gestion des dossiers que pour la délivrance des cartes de stationnement. Le contact center du ministère est également touché car les collaborateurs de ce service s'emploient à traiter les dossiers... au détriment des appels téléphoniques.

La Direction générale Personne handicapée met tout en œuvre pour rapidement offrir un service de qualité. L'ASPH suit les étapes du processus.

Entre temps, si vous deviez rencontrer des difficultés, nous vous invitons à prendre contact avec nous au 02/515 19 19.



Home
sweet
home

© Shutterstock.com

L'assurance autonomie en Région wallonne

Dans un contexte de réforme de l'État et pour faire face au vieillissement de la population, la Région wallonne projette d'organiser une assurance autonomie (AA) dont l'objectif est d'accompagner la dépendance qu'elle soit due à l'âge, au handicap ou à la maladie.

Cette assurance autonomie se basera sur le principe de solidarité. Tous les citoyens de plus de 26 ans, résidant en Wallonie, y participeront financièrement. Le montant de cette cotisation sera défini dans le projet définitif.

L'assurance autonomie sera accessible à toute personne en situation de dépendance résidant en Wallonie, et ce, sans condition d'âge. Elle consistera en l'octroi d'un nombre d'heures de prestations par des services d'aides agréés tels que les aides ménagères sociales, les aides familiales ou encore les gardes à domicile, et ce afin de permettre à la personne en situation de dépendance de garder un maximum d'autonomie.

Pour déterminer le degré de dépendance, les personnes seront évaluées sur base d'une échelle de dépendance. Le Bel Rai screener (Grille d'évaluation de la dépendance) est envisagé.

Les personnes résidant en maison de repos bénéficieront de l'AA, mais selon des conditions et des modalités spécifiques.

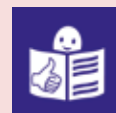
Le budget de l'assurance autonomie sera géré par l'Aviq – Agence pour une Vie de Qualité (anciennement Awiph).

Aujourd'hui, les contours de cette assurance autonomie ne sont pas encore arrêtés. L'ASPH ainsi que d'autres associations de terrain participent aux réflexions sur le fonctionnement et le financement de cette assurance autonomie afin de garantir une réelle prise en considération des droits et des réalités des personnes en situation de handicap.

**Pour toutes questions, un numéro
le Contact Center de l'ASPH : 02/515 19 19.**



En facile à lire :



La Belgique change sa façon de fonctionner.

Cela s'appelle «la 6e réforme de l'État».

Cela veut dire qu'il y a des changements dans la vie de tous les jours.

Une assurance autonomie va se mettre en place.

Être autonomie, c'est pouvoir rester chez soi.

L'autonomie, c'est avoir les aides pour s'habiller, manger, se déplacer ET rester chez soi.

Cette assurance autonomie va permettre à des personnes très âgées, très malades... de rester chez elles.

On ne connaît pas tous les détails pour la mise en place de l'assurance autonomie.

Informations : Tél. 02/515 19 19

Ce qui existe aujourd'hui pour L'allocation d'aide à la personne âgée est malheureusement peu connue.

Pour en bénéficier, il faut répondre à certaines conditions:

- être âgé de 65 ans et plus ;
- être inscrit au registre de la population ;
- présenter une réduction d'au minimum 7 points sur l'échelle d'autonomie (conséquence du handicap sur le quotidien) ;
- être domicilié en Belgique ;
- ne pas dépasser un certain plafond de revenus.
- La demande doit être introduite auprès de sa commune ou de sa mutualité.

Prenez contact avec nos services, nous vous conseillerons dans la démarche.
Contact Center de l'ASPH : Tél. 02/515 19 19

L'aide individuelle en Région wallonne



L'ASPH a réalisé un guide sur l'aide individuelle à l'intégration en Région wallonne. Vous y trouverez des conseils et des informations importantes à connaître si vous souhaitez acheter du matériel (cane, voiturette, etc.) ou aménager votre maison. Il est disponible sur notre site internet : www.asph.be. Nous pouvons également vous l'envoyer par e-mail sous format PDF.

Contact : ASPH asph@solidaris.be



La carte de stationnement pour personnes handicapées

En Belgique, il existe des emplacements de parking réservés aux personnes handicapées. Ils sont reconnaissables grâce au sigle blanc représentant une personne handicapée en chaise roulante.

Pour bénéficier de ces emplacements, il faut être en possession de la carte de stationnement.

Il s'agit d'une carte délivrée sur demande par le Service public fédéral Sécurité sociale « SPF SS » aux personnes qui répondent aux conditions médicales suivantes :

- une invalidité permanente de 80 % au moins ;
- une réduction permanente du degré d'autonomie d'au moins 12 points ;
- une invalidité permanente découlant directement des membres inférieurs et occasionnant un taux d'invalidité de 50 % au moins ;
- une paralysie entière des membres supérieurs ou ayant subi l'amputation de ces membres ;
- aux invalides civils et militaires de guerre, ayant au moins 50 % d'invalidité de guerre ;
- aux enfants qui satisfont au critère d'au moins 2 points pour la catégorie « mobilité et déplacement » pilier 2. 3 de l'échelle médico-sociale ;

- aux enfants qui satisfont au critère d'au moins 2 points pour la catégorie « déplacement » conformément aux guides pour l'évaluation de l'autonomie ;
- une réduction de leurs possibilités de se déplacer d'au moins 2 points.

Bon à savoir Depuis le 1er avril 2014, les personnes qui obtiennent une autorisation de leur mutualité pour l'achat d'une voiturette ne devront plus introduire de demande de carte de stationnement auprès de la Direction générale Personnes handicapées. Ces personnes recevront leur carte de stationnement automatiquement afin de leur éviter toute une série de démarches administratives.

La carte est personnelle, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être utilisée si la personne handicapée n'est pas dans le véhicule.

La carte de stationnement ne signifie pas toujours gratuité

Dans certaines villes ou communes, votre carte vous permet de stationner gratuitement, mais la situation varie fortement d'une ville à l'autre.

À Charleroi, un nouveau plan de stationnement est entré en vigueur. ➡

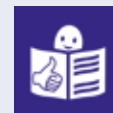
Les personnes à mobilité réduite bénéficient toujours de la gratuité de stationnement sur toutes les places dédiées aux PMR, à condition de bien placer sur la face intérieure du pare-brise la carte de stationnement pour personne handicapée.

Sur les emplacements non spécifiquement réservés aux personnes handicapées, pour autant que le véhicule utilisé ait été enregistré auprès de la Régie communale autonome de Charleroi, le stationnement est gratuit pour le titulaire de la carte, mais aussi pour les parents au premier degré ou vivant sous le même toit qu'une personne handicapée. Il est donc important d'enregistrer son véhicule auprès de la Régie communale. Pour ce faire, il suffit de vous rendre à l'accueil de la Régie communale autonome de Charleroi : Avenue de Waterloo, 4 à 6000 Charleroi ou

d'enregistrer votre véhicule en ligne. Les informations sont disponibles sur le site www.Charleroi.be/parking.

Si vous souhaitez plus d'informations, formez le numéro du Contact Center de l'ASPH : 02/515 19 19.

En facile à lire :



Certaines personnes handicapées peuvent avoir une carte de stationnement. Quand une personne handicapée a une carte de stationnement sur sa voiture, cela veut dire qu'elle a des difficultés pour se déplacer. Toutes les personnes handicapées n'ont pas droit à cette carte. Avoir une carte de stationnement permet de garer sa voiture sur des places de parking réservées aux personnes handicapées. Souvent, ces places de parking sont près des entrées de magasins par exemple... Attention, il faut parfois payer le parking même si il y a une carte de stationnement pour personnes handicapées. C'est différent de ville en ville. À Charleroi, il existe un système en plus. Une personne handicapée qui a la carte peut aussi se garer sur un emplacement ordinaire de voiture (les autres places de parking). Pour que ce soit gratuit, la personne doit contacter un service de la ville de Charleroi. Ce service, c'est la Régie communale autonome. Si la personne ne le fait pas, elle devra payer pour se garer sur les emplacements ordinaires. Informations : Tél. 02/515 19 19

En route pour le label Handycity®

En 2015, 98 communes - inscrites dans le processus de la Charte communale de l'intégration des personnes handicapées - ont décidé de rentrer, auprès de notre association, un pré-bilan. Ce pré-bilan leur permet de faire le point sur leur engagement vis-à-vis des personnes handicapées au regard des points de la charte (ex : l'égalité des chances, l'accueil de la petite enfance, l'emploi, le logement...) et d'envisager si oui ou non elles se portent candidates au Label Handycity®.

A ce jour, 76 d'entre elles se sont lancées dans le « challenge » Handycity®.

Dès le mois de mars, nous passerons à la loupe l'engagement de ces communes.

Des visites de terrain nous permettront d'apprécier le développement et la réalisation des projets.

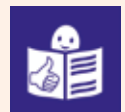
En avril 2018, le label sera remis à celles qui auront concrètement mené des actions et des projets d'inclusion. Le label est à la portée des communes inclusives ... !

Des questions ?

Contactez Rose Eboko au 02/515 17 56
ou rose.eboko@solidaris.be



En facile à lire :



L'ASPH travaille avec les villes.

L'ASPH propose aux communes le label Handycity® (une reconnaissance du travail accompli).

Les communes doivent avoir signé la Charte communale de l'intégration de la personne handicapée.

La charte, c'est un texte accepté par les communes.

Ce texte demande, par exemple, l'inclusion des personnes handicapées dans les emplois de la commune, dans les crèches de la commune, dans les écoles, les transports...

Si elles le souhaitent, les communes peuvent recevoir le label.

Elles doivent d'abord montrer tout ce qu'elles font pour les personnes handicapées.

76 communes sont candidates au label Handycity®.

L'ASPH va dans les 76 communes pour vérifier le travail réalisé pour les personnes handicapées.

Si c'est bien, elles auront le label (récompense).



Pacte d'excellence

La volonté de revoir notre système scolaire ne date pas d'hier. La ministre Aréna avait déjà lancé en 2005 une consultation autour de l'éducation : le contrat pour l'école. Celui-ci avait mobilisé plus de 30 000 personnes au travers quelques 200 rencontres.

Si ce contrat a pu mettre en exergue plusieurs éléments importants de notre système scolaire, le Pacte d'excellence, lui, aborde la question par une méthode différente. Il a pour ambition d'aller au bout de la démarche.

Le Pacte poursuit 3 finalités :

1. améliorer la qualité des apprentissages des élèves ;
2. améliorer l'utilisation des ressources dans le système scolaire ;
3. lutter contre les inégalités.

La Pacte a la volonté d'aller à la rencontre des réalités et du quotidien des enseignants non pas pour déposer une réforme, mais bien pour la construire en se basant sur une analyse fine des problèmes rencontrés aujourd'hui.

Qu'en est-il des élèves en situation de handicap ?

Aujourd'hui encore, beaucoup trop de professeurs se sentent démunis face aux élèves en situation de handicap, que ce soit par le nombre d'élèves concernés ou par son hétérogénéité. Le manque de formations spécifiques est pointé tout comme le manque de moyens matériels.

Le Pacte met en lumière toutes ces difficultés.

Pour notre public, l'ambition du Pacte est d'intensifier les initiatives permettant l'enseignement inclusif (moyennant des aménagements raisonnables). Pour ce faire, les principes du pacte ont pour but de :

- renforcer le pilotage de l'enseignement spécialisé ;
- réformer la formation initiale et la formation continue ;
- développer une approche cohérente des aménagements raisonnables ;
- examiner la procédure de diagnostic des besoins spécifiques ;
- travailler le processus d'orientation et de détection « préventive » du handicap dès la maternelle ;

- réformer le mécanisme de l'intégration ;
- inciter à la création d'implémentation spécialisée au sein des bâtiments de l'enseignement ordinaire ;
- favoriser une collaboration active entre parents et enseignants.

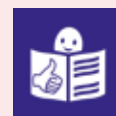
Quand le Pacte d'enseignement d'excellence sera-t-il d'application ?

La ministre prévoit un étalement des mesures jusqu'en 2030 afin de permettre aux acteurs de terrain de s'approprier les changements dans leurs pratiques et leurs organisations de travail. Si certaines mesures prennent du temps, d'autres pourront déjà être appliquées au cours des trois prochaines années.

Certaines réformes seront d'abord d'application en maternelle et dans les deux premières années du primaire. Chaque année, elles couvriront une année supplémentaire.

C'est un changement de culture de notre système scolaire qui est proposé aujourd'hui. Ambitieux, cette réforme revoit ses fondamentaux en y intégrant la différence. L'ASPH y est sensible et suit le dossier.

En facile à lire :



Les ministres veulent changer l'école.

Ils appellent cela « Le Pacte d'excellence ».

Ils veulent une école plus inclusive pour les enfants en situation de handicap.

Ils veulent une école plus proche des demandes et des réalités des professeurs.

Ils veulent une école pour tous.

Il y a encore beaucoup de choses à faire pour que cela soit une réalité.

Les changements se feront sur plusieurs années.

Handy accessible



un service pour les professionnels et les particuliers

Depuis de nombreuses années, l'accessibilité est une thématique suivie et développée au sein de l'ASPH. Nous participons à de nombreux groupes de travail au sein desquels l'accessibilité est réfléchi et mise en débat. L'ASPH exerce également un rôle politique dans les différents organes comme le BDF (Belgian Disability Forum), la commission Mobilité — Accessibilité du CNSPH, le CAWaB et ses différentes commissions (Cadre bâti, TEC, STIB, Élections), Access-i dans le but d'améliorer l'accessibilité. L'ASPH est également reconnue comme auditeur agréé par Access-i et comme SSAESPH — service spécialisé en accessibilité de l'espace social des personnes handicapées en région bruxelloise.



Un service complet

L'accessibilité se travaille au quotidien. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un service : Handyaccessible. Il a pour vocation de vous conseiller, vous informer, vous sensibiliser et/ou vous former sur les législations appropriées... mais il réalise aussi des expertises de bâtiments lors de rénovations ou de constructions neuves, lors d'événements.

Après une première visite de terrain ou une analyse des plans, les collaborateurs du service Handyaccessible rédigent un rapport reprenant différentes recommandations. Celles-ci visent l'amélioration de l'accessibilité tout en veillant à suivre les normes en vigueur.



Ces recommandations vont au-delà de ce que demande la législation. L'ASPH prend aussi en considération de nombreuses bonnes pratiques que l'on peut trouver dans le guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible (guide édité par le CAWaB).

L'ASPH a déjà réalisé des expertises sur des bâtiments communaux (administration communale, centre sportif, piscine, bibliothèque, caserne de pompiers, centre culturel, école...), des centres d'hébergement/de jour pour personnes handicapées, des maisons médicales, des sentiers en forêt, des hôtels, des musées, des activités de plein air, des immeubles de bureaux, des universités, des parties communes de logements collectifs ou en copropriétés... et des événements tels que Nuit blanche, les journées du patrimoine, la Fête des solidarités ou le Solidariday. ➡

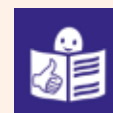
Comme centre d'appui d'UNIA, le service vous accompagne et joue également un rôle de médiateur entre les différentes parties en cas de discrimination afin de trouver des solutions adéquates sur le principe des aménagements raisonnables (école/université, lieu de travail, logement...).

Nous espérons que l'ASPH sera bientôt reconnue comme service-conseil en accessibilité par la Région wallonne. Le gouvernement travaille, en effet, à la finalisation d'un projet d'agrément des services-conseils.

Par ailleurs, la thématique de l'accessibilité est venue étoffer l'offre du Contact Center de l'ASPH. Une question ? Appelez le Contact Center de l'ASPH du lundi au jeudi de 8 h 30 à 15 h et le vendredi de 8 h 30 et 11h au 02/515 19 19.



En facile à lire :



L'ASPH travaille à l'accessibilité des bâtiments, des événements... pour les personnes handicapées. L'accessibilité, c'est quand une personne en chaise peut se déplacer toute seule dans un bâtiment. L'accessibilité, c'est quand une personne aveugle va au musée et qu'elle peut par exemple, toucher les œuvres...

L'ASPH a un service pour l'accessibilité.

Il s'appelle Handyaccessible (Handy-accessible).

Handyaccessible aide, conseille pour qu'un bâtiment, un festival... soit accessible aux personnes handicapées.

Ce service est pour les professionnels.

Par exemple :

Une entreprise doit transformer son bâtiment parce qu'un travailleur se déplace en chaise roulante. Pour avoir un conseil, l'entreprise appelle Handyaccessible.

Un autre exemple :

Une étudiante aveugle peut demander conseil au service pour adapter les bâtiments de l'école. Si l'école est d'accord.

Aimé Mpane



J'ai oublié de rêver

Une expo pour tous à découvrir au MiLL

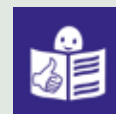
Du 1er avril au 11 juin, le Musée Ianchelevici La Louvière propose une exposition consacrée à l'un des artistes africains les plus pertinents : Aimé Mpane. Au travers de ses sculptures et de ses installations, il évoque les crises du Congo, la surconsommation, la quête de paix...

L'artiste autorise les mal et non-voyants à toucher certaines sculptures. Des œuvres sont audiodécrites avec le concours de l'œuvre fédérale « Les Amis des Aveugles ». Les personnes sourdes et malentendantes peuvent suivre des visites traduites en langue des signes en partenariat avec « l'ASBL les Cèdres » de l'UMons. Pour les visiteurs avec une déficience intellectuelle, l'animatrice propose une découverte ludique et didactique suivie d'un atelier où chacun crée son œuvre d'art.

Informations : www.ianchelevici.be

Contactez le musée au 064/28 25 30 ou par e-mail : pedagogique@ianchelevici.be

En facile à lire :



Du 1 avril au 11 juin, le Musée Ianchelevici à La Louvière propose une exposition sur un artiste africain : Aimé Mpane.

L'artiste réalise surtout des sculptures (des objets que l'on peut toucher).

Les sculptures parlent des problèmes du Congo.

Le Congo est un pays en Afrique.

Le Congo est un pays où la population a peu de choses.

Le Congo est un pays où la population rêve de la paix.

L'exposition est adaptée pour :

- les aveugles;
- les malvoyants;
- les sourds;
- les personnes avec un handicap mental.

THE Fundamentals of Caring



Pause culture...

The Fundamentals of Caring de Rob Burnett



Pause culture... Le film « *The Fundamentals of Caring* » de Rob Burnett
Le film américain « *The Fundamentals of Caring* » est très discrètement sorti en 2016. Ce film est tiré du roman éponyme de Jonathan Evison, connu en français sous le titre « *Les fondamentaux de l'aide à la personne revus et corrigés* » (paru aux éditions Monsieur Toussaint Louverture). Ce long métrage retrace l'histoire d'une rencontre entre Trevor, ado paraplégique et Ben, écrivain endeuillé qui s'est reconverti en une sorte d'aide-soignant.

Trevor, incarné par Craig Roberts, est antipathique et asocial. Il ne sort jamais, joue des mauvais tours aux personnes qui s'occupent de lui (se fait passer pour mort juste « pour rire ») ce qui a le don de les faire fuir, refuse de sortir de sa maison. Sa mère — qui désespère de trouver quelqu'un qui pourra l'aider au quotidien — finit par tomber sur Ben, joué par Paul Rudd. Ce dernier semble dépasser le cynisme et l'humour douteux du jeune homme. Mieux, il le confronte à ses peurs, à sa réalité, à ses envies, à son manque de volonté et lui propose un voyage à travers les États-Unis. Si dans un premier temps, la mère est réfractaire, elle finit

par accepter l'idée. Le film retrace donc ce périple, plein de péripéties et de rencontres notamment avec Dot (Selena Gomez), une jeune ado déjantée.

Ce film est intéressant parce qu'il brise les standards habituels qui consistent à montrer les personnes handicapées, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'ados comme des personnes « gentilles », « souriantes » et « attachantes ». Trevor n'est rien de tout ça, il tire la tête tout le long du film et ne présente à priori rien d'attachant ! Le film est réussi, on suit l'histoire, on veut savoir la suite, on est pris dans le jeu des acteurs et on rit... Parce que le film reste drôle malgré tout. Même s'il est qualifié dans plusieurs sites de « drame » ou de « comédie dramatique », il n'en est rien selon nous. C'est plutôt l'histoire de rencontres, de dépassement de soi, de confrontation à certaines réalités, d'espoirs et de frustrations, mais surtout de changements de regards sur soi et sur les autres. En filigrane, ce sont les questions des soins, de l'aidant proche, de la dépendance plus ou moins grande qui sont indirectement traitées. Le tout avec beaucoup d'humour, on vous rassure et on vous recommande ce film vivement !



L'asph Luxembourg : Des vacances à la rencontre de la différence !

Par Ophélie Bauwens,
Secrétaire régionale asph Luxembourg.

Le printemps est à nos portes, le beau temps pointe le bout de son nez et sans la moindre difficulté, vous voilà en train d'imaginer vos prochaines vacances.

Martin est un garçon de 8 ans, il est très souriant, généreux, mais aussi parfois un peu têtu. Il adore la nature et les animaux. Ses parents sont convaincus que le séjour à la ferme pédagogique lui fera beaucoup de bien. Ils décident de l'y inscrire.

De retour de séjour, Martin est aux anges, il a un sourire jusqu'aux oreilles. Fabriquer du beurre, filer la laine, nourrir les vaches, tenir des poussins entre ses petites mains... tant d'expériences à raconter. C'est pourquoi il est impatient que ses parents lisent son petit carnet bleu. Consignée par

la responsable et les animateurs, chaque journée est détaillée afin que les parents du jeune garçon puissent découvrir les activités auxquelles il a participé. Martin est un petit garçon comme un autre. La seule différence avec ses petits camarades de séjour, c'est son handicap.

Des séjours pour tous

Depuis 2007, l'Association Socialiste de la Personne Handicapée du Luxembourg s'est penchée sur l'accessibilité des séjours aux enfants en situation de handicap. Ces vacances accessibles tant aux enfants dits « ordinaires » qu'à ceux présentant un handicap, sont nommées de manière très diverse par les associations et institutions qui œuvrent dans ce domaine : vacances en intégration, vacances inclusives, vacances pour tous... ➡

le souhait commun qui se dégage de cette démarche active : permettre aux enfants dits « différents » de partir en voyage avec n'importe quels autres enfants.

Faut-il intégrer à tout prix ?

Tous les séjours devraient évidemment être accessibles ! Mais l'accueil de l'enfant, dit en situation de handicap, ne doit pas être pris à la légère. Il est important de prendre en compte les besoins des parents et des enfants.

Plusieurs facteurs vont déterminer la faisabilité de l'accueil. Il arrive malheureusement que l'ASPH ne puisse pas prendre certaines demandes en charge. Dans ce cas, nous prenons le soin d'expliquer ce choix en prenant tout le temps nécessaire et en réorientant les parents vers d'autres structures plus adaptées aux besoins de leur enfant.

Et les autres enfants dans tout ça ?

« Mais comment va-t-il réagir ? », « Est-ce dangereux pour lui ? », « Il n'a jamais vu d'enfants différents, vous savez »...sont des

réflexions que nous entendons souvent. Or, de nombreuses expériences ont permis de prouver à quel point l'accueil d'un enfant en situation de handicap en milieu ordinaire est riche pour lui-même, mais aussi pour l'ensemble du groupe. Parmi les bienfaits observés, nous pouvons citer l'envie de se surpasser, un épanouissement lié au rapport d'égalité et à l'opportunité de réaliser les mêmes activités que les autres ou encore le renforcement de la confiance en soi. Nous observons aussi un phénomène d'entraide et de collaboration, une compréhension rapide de la situation par les enfants, une sensibilité positive et naturelle envers l'enfant porteur d'un handicap.

Finalement, les vacances, c'est aussi partir à la rencontre de l'autre !

Une fois le séjour terminé, chacun retournera chez lui enrichi et avec des souvenirs plein la tête. Que ces souvenirs soient consignés ou non dans un petit carnet bleu, cette expérience aura permis la rencontre de l'autre, la découverte de chacun tel qu'il est, avec ses ressemblances et ses différences.

En facile à lire :



L'ASPH a des régionales (des relais sur le terrain) en Wallonie.
L'ASPH du Luxembourg propose des vacances adaptées aux enfants en situation de handicap.
Ces vacances sont accessibles pour tous les enfants avec ou sans handicap.
L'ASPH étudie les besoins des enfants pour organiser au mieux les vacances.
L'ASPH étudie aussi les besoins des parents.
L'ASPH du Luxembourg peut refuser.
L'ASPH du Luxembourg explique pourquoi et aide à trouver des vacances plus adaptées.
Les enfants avec handicap et les enfants sans handicap se sont bien amusés.
Tout le monde a trouvé les vacances intéressantes.

L'écho des régionales



FNPB du Brabant

Atelier musique

Venez passer des après-midis magiques en musique : bougez, chantez, exprimez vos émotions en musique les mercredi 19 avril, 17 et 31 mai ainsi que les 14 et 28 juin ; de 14 h à 16 h.

Nous vous attendons au boulevard Maurice Lemonnier, 41 à 1000 Bruxelles

Prix : 2 €

Bruxelles Autrement

Jeudi 23 mai - « Visite des serres de la Reine »

Le printemps est de retour, venez découvrir la collection florale exceptionnelle de la Reine dans le Parc Royal de Laeken - Prix : 2,50 €

Jeudi 23 juin - « Balade dans le bois »

Partageons une après-midi balade dans le bois de la Cambre. Profitons des beaux-jours pour prendre l'air - Prix : 2 €

Excursions/Voyages

Samedi 22 avril - « Découvrons Liège »

Visite de l'aquarium et du musée de Liège durant la matinée, restaurant le midi et balade dans les serres du Jardin botanique liégeois. Venez nombreux ! - Prix : 45 €

Pour plus d'informations sur ces activités, veuillez contacter **Adeline au 02 546 15 44.**

Mois de mai « Vacances d'une semaine à l'étranger ».

Pour plus d'informations sur ce séjour, veuillez contacter **Isabelle au 02 546 14 42.**



ASPH du Centre, Charleroi et Soignies

Connaissez-vous l'implication locale de notre régionale ?

Différentes sections locales sont actives sur Dampremy, Marchienne-Au-Pont, Marcinelle, Gilly, Fontaine l'Évêque, Aiseau-Prezles, Courcelles, Châtelet, Farciennes. Envie d'un goûter, un dîner, un voyage d'un jour ? Contactez-nous afin de savoir ce que votre section locale organise !

Informations : Tél. 071/50 78 14 ou asph.charleroi@solidaris.be



ASPH Province de Liège

Activ'Toi

Activ'Toi, ce sont des activités organisées par et pour des personnes avec et sans handicap de plus de 18 ans. Chacun-e met ses compétences, ses idées, ses talents au service du groupe.

Lieu : rue E. Remouchamps, 2,
4020 Liège

Prix : 50 €/année

Contact : ASPH - Espace Différences :
Anne Catherine Chaineux Tél. 04/341 63 06
(en matinée uniquement)

Sortie Eauto

Sorties récréatives pour les enfants et jeunes avec autisme.

Dates :

- 6 mai de 13 h 30 à 17 h : Hippothérapie avec l'asbl « L'autrémoi »
Public : jeunes de 6 à 15 ans - Prix : 20 € - Lieu : Stoumont
- 10 juin de 13 h 30 à 17 h : Après-midi — multiactivités
Public : jeunes de 6 à 25 ans - Prix : 8 € - Lieu : Liège

Les TIC au service des personnes en situation de handicap !

Cycle de rencontre-débats sur les médias, leur utilisation, leurs bénéfices et leurs dangers pour les personnes avec un handicap.

Dates :

25 avril : les TIC, un vrai levier pour l'autonomie de la personne : paiement, courses, rencontre, recherche d'emploi. Intervenant : V. Leone de l'asbl I see

16 mai : Visa pour le net : expériences — Intervenant : L. Jacoby de Visa pour le net

Public : ouvert à tous dès 18 h (parking gratuit accessible à partir de 17 h 45)
Gratuit, mais inscription indispensable - Possibilité de réserver un repas pour 5 €/pers.

Stage musique et jeux

Nouveau stage du 17 au 20 juillet pour les petits chez Espace Différences autour de la musique, du chant et du mouvement.

Public : jeunes de 3 à 6 ans avec et sans handicap

Lieu : à la ludothèque, Rue des Beaux-arts, 4, 4000 Liège (Sclessin)

Prix : 57 €

Stage adresse, stratégie et compagnie !

Un stage dynamique du 31 juillet au 4 août autour du jeu dans tous ses états !

Jouons, bougeons, créons et amusons-nous ensemble !

Public : enfants de 6 à 12 ans avec et sans handicap

Lieu : à la ludothèque, Rue des Beaux-arts, 4, 4000 Liège (Sclessin)

Prix : 71 €

Stage cirque

Public : enfants de 5 à 12 ans avec et sans handicap

Dates : du 7 au 11 août

Lieu : Liège

Prix : 71 €

Stage : Une semaine pour être ensemble et s’amuser

Au programme de cette semaine du 21 au 25 août, des jeux de plein air (si le temps le permet), des activités sportives, des jeux de société et des rencontres plus insolites les unes que les autres.

Public : jeunes de 13 à 18 ans avec et sans handicap

Lieu : Liège

Prix : 76,5 € (affilié-e-s)/92 € (non affilié-e-s)

Attention : pour participer à ces activités, il faut être en ordre d’assurance annuelle Féma et en ordre de cotisation complémentaire

Stage Cuisine et Découvertes

Public : jeune de 18 ans et + avec et sans handicap

Date : du 10 au 14 juillet

Lieu : Liège

Prix : 82 € (affilié-e-s)/107 € (non affilié-e-s)

Séjour Au cœur de la Forêt

Un nouveau lieu de séjour à découvrir absolument, situé aux abords du Parc national de Hoge Kempen. Au programme de cette semaine (du 24 au 30 juillet) : piscine avec ambiance snoezelen, promenades en vélo — gokart — petit train, sports variés, découverte de la forêt et des animaux du parc, plaine de jeux, cuisine dans le four à bois, et bien d’autres activités encore !

Public : enfants de 7 à 15 ans avec et sans handicap

Lieu : Maison Fabiola — Maasmechelen

Prix : en pension complète 420 € (affilié-e-s)/550 € (non affilié-e-s)

Séjour « A l’abordage ! »

Viens vivre une semaine d’aventures et de découvertes passionnantes du 12 au 18 août, tout en profitant des joies de la plage.

Public : enfants de 14 à 18 ans avec et sans handicap

Lieu : Centre Horizon à Bredene

Prix en pension complète, transport compris : 408 € (affilié-e-s)/550 € (non affilié-e-s)

ASPH du Luxembourg



Les après-midis Cinéma

Tenté par une séance cinéma hors du commun ?

Venez librement et gratuitement découvrir ou redécouvrir, en famille ou avec vos amis, des œuvres cinématographiques en audiodescription. Accessibles aux personnes présentant une déficience visuelle,

ces projections sont également **ouvertes à toutes et tous !**

- Mardi 16 mai : Hippocrate de T. Lilti ;
- Mardi 13 juin : Jappeloup de C. Duguay.

Rendez-vous à **14 h 30** à la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne (chaussée de l’Ourthe, 74 à 6900 Marche-en-Famenne).

Cet évènement est organisé en collaboration avec la Maison de la culture Famenne-Ardenne, Cinémarche ASBL, l’œuvre fédérale les amis des aveugles et avec le soutien de la Province de Luxembourg.

Renseignements et inscriptions :
061/23 11 37 ou asph@mflux.be

Séjours adaptés et en intégration

Votre régionale du Luxembourg organise durant les vacances de Pâques et d'été des séjours destinés aux jeunes, mais aussi aux adultes en situation de handicap. Certains accueillent des enfants et jeunes âgés de 4 à 14 ans et se déroulent tant en Belgique qu'à l'étranger. Chaque séjour accueille entre 1 et 3 enfants en situation de handicap. Les séjours adaptés s'adressent aux plus âgés. Les destinations proposées sont multiples (Espagne, Croatie, Italie...). Les groupes qui partent avec notre partenaire « Évasions ASBL » sont de petites tailles afin d'assurer un accompagnement personnalisé et de qualité. Intéressé ? N'hésitez pas à nous contacter afin de recevoir notre catalogue vacances ou poser vos questions.
Contact : 061/ 23 11 37 ou asph@msslux.be

Le salon « Univers Bébé » - 22 et 23 avril

Les 22 et 23 avril prochain, le salon Univers Bébé ouvrira ses portes pour le plus grand bonheur des parents et de leurs enfants. L'ASPH Luxembourg y sera présente afin d'organiser des petites activités de sensibilisation. Nous vous invitons chaleureusement à nous rendre visite lors de ces deux agréables journées organisées par les FPS Luxembourg. RDV à la Halle aux Foires de Libramont - Place communale, 7 - 6800 Libramont

ASPH Wallonie picarde



Apprendre à courir à son propre rythme.

La ville de Tournai s'associe à l'ASPH pour inclure dans son Programme d'Entraînement à la course à Pied des personnes avec handicap mental. Il s'agit de rassembler des personnes, avec ou sans handicap, pour pratiquer un sport ensemble et ainsi favoriser l'inclusion. Les séances se dérouleront sur 8 semaines à raison de 2 séances collectives par semaine : les mardi et jeudi à 18 h une séance (accueil, échauffement, course à pied, et étirement) dure 30 à 45 min. Elles seront encadrées par un coach sportif et par l'ASPH.
Début du programme : le 18 avril à 18 h,
au départ du hall des sports de Tournai.
L'essentiel, c'est de participer avec tout son cœur !

Et vous, votre dernier passage à l'hôpital, c'était comment ?

L'ASPH vous invite les 16 mars et 11 mai de 10 h à 12 h au bd G2B à Mons pour réfléchir et partager les expériences des différents passages à l'hôpital en tant patient, mais aussi en tant que professionnel.
Contact : 068/84 82 89

Ateliers Bien-être

L'ASPH de Mons Wallonie picarde organise des Ateliers Bien être pour les personnes souffrantes d'un handicap. Les ateliers auront lieu à Mons au bd G2B : le 18 mai de 13 à 16 h Salle Œil de Bœuf-Séance Maquillage
Ath Bâtiment Solidaris : le 27 avril de 10 h à 14 h (Massage)
et le 8 juin de 10 h à 14 h (Maquillage)
Une participation de 2 € est demandée.

Renseignement et inscriptions

Mons : Carine Burgeon - carine.burgeon@solidaris.be - Tél. 068/84 82 89
Ath : julie.sacco@solidaris.be - Lindsay.colin@solidaris.be - Tél. 069/76 55 10



Du théâtre à Malonne

« **Diable d'homme** » le 23 avril à 16 h par le théâtre Christian Courtois,
une comédie de Robert Lamoureux.

Prix : 12 €

Venise aux Jardins d'Annevois - Le 29 avril

Prix : 25 € (le prix comprend l'entrée et le transport en autocar)

Une Journée libre à Ostende - Le 27 mai

Prix : 25 € (le prix comprend le transport en car et le guide d'activités)

Une Escapade nature à Braives - Le 21 septembre

Prix : 59 € (le prix comprend le transport en car, la visite du village de Saule,
votre réalisation en vannerie, le repas de midi et la visite
d'un insectarium avec sa dégustation)

Du sport !

- Philippeville : Gymnastique douce et Self défense
- Saint Servais : Gymnastique douce et Qi Gong

Prix : carte de 35 € pour 10 séances +1 gratuite

L'extra ordinaire ludo

Une ludothèque ouverte à tous, qui met en location des jeux adaptés à différents handicaps.
Rue de l'Hôtel de Ville, 3/5 à Auvélais (3^e étage de Solidaris mutualité).

Ouverture les 1^{er} et 3^e mercredis de 13 h à 15 h 30.

Pour les personnes à mobilité réduite, possibilité d'utiliser l'ascenseur
en téléphonant au **0477/971 915** (uniquement pendant les heures d'ouverture)

Le handicap par amputation

Un groupe de parole destiné aux personnes amputées et/ou leur entourage

Ce groupe permet de s'entraider, se soutenir, partager et exprimer ses difficultés.

Tous les 3^{es} lundi du mois, de 18 h à 20 h au Centre de Formation de Solidaris mutualité,
Chaussée de Waterloo 182 à 5002 Saint-Servais (Namur)

Envie de s'investir dans des problématiques communes
et y apporter des réflexions plus approfondies ?

Un groupe de travail est en place et vous invite à le rejoindre
les 20 avril, 11 mai, 1^{er} juin, 22 juin : de 13 h 30' à 15 h 30'

Séjours à la Côte belge

- Du 24 au 30 juin 2017 - Du 30 juin au 6 juillet 2017
- Du 16 au 22 août 2017 - Du 22 au 28 août 2017

Prix : 518 € (affilié-e-s)/618 € (non affilié-e-s) - Supplément single 60 €

Dans le prix comprend une nouvelle offre d'activité tout au long du séjour
et les services de l'accompagnateur/trice Espace Seniors.

Renseignements et inscriptions obligatoires :

ASPH - Espace Seniors – Réseau Solidaris - Tél : 081/777 814



Nous répondons à toutes
vos questions liées au handicap,
à une maladie grave et/ou invalidante
du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00
et le vendredi de 8h30 à 11h00
au 02 515 19 19.

Le Contact Center de l'ASPH.